



Réseau de Développement
et de Communication des
Femmes Africaines

Une Perspective Féministe Africaine sur la FfD4



Remerciements

Je suis profondément reconnaissante à **Memory Kachambwa** et **Maureen Olyaro** (FEMNET), **Ashina Mtsumi** (Action Aid), **Anne Songole** (CLASP), **Eunice Asiedu** (FES Ghana), **Grace Wambui Arina** (Tax Justice Network Africa), **Mayada Hasnain** (IDEAs), **Naomi Nyamweya** (Malala Fund), **Patricia Akakpo** (NETRIGHT) et **Shereen Talaat** (MENAFem), dont les réflexions, critiques et perspectives généreuses ont enrichi le cadre et la profondeur de cet article. Leur sagesse collective incarne l'esprit de consolidation des connaissances féministes que cette œuvre vise à promouvoir.

Article rédigé par :

Nicole Maloba, avocate et chercheuse en politiques publiques, se consacre à combler le fossé entre les efforts locaux visant à promouvoir les droits socioéconomiques des femmes et les initiatives plus larges visant à remodeler les économies par la réforme législative en matière de genre et l'analyse macroéconomique féministe. Elle est Responsable de la Justice et des Droits Economiques chez FEMNET n.maloba@femnet.or.ke



Une Perspective Féministe Africaine sur la FfD4

La Quatrième Conférence Internationale sur le Financement au Développement (FfD4) s'annonce comme une plateforme essentielle pour repenser et réformer le cadre financier mondial. Le cadre de Financement au Développement (FfD) établi par les Nations Unies peut potentiellement restructurer la gouvernance économique mondiale et les systèmes économiques afin de favoriser de meilleurs progrès vers la réalisation des Objectifs de Développement Durable et de réaliser pleinement les droits humains pour tous, en particulier les personnes les plus marginalisées par le système actuel. Toutefois, ses résultats pratiques ne parviennent souvent pas à remédier de manière adéquate aux inégalités structurelles liées au genre. Ces inégalités sont particulièrement visibles en Afrique, où les effets persistants du colonialisme et de l'économie néolibérale convergent pour affecter négativement les femmes et les filles africaines. La FfD4 intervient dans un contexte géopolitique mondial marqué par une crise socio-économique et climatique complexe.

Reconnaître ces injustices croisées nécessite l'utilisation des perspectives féministes africaines comme ligne directrice pour la FfD4.

Les [chercheuses féministes postcoloniales](#) affirment que la déconstruction des structures de pouvoir coloniales héritées et la remise en question du système financier néolibéral contemporain ne sont pas seulement théoriques ; mais leur urgence se manifeste par des injustices tangibles et sexistes. Dans les zones d'exportation africaines, les femmes ne reçoivent que [2 dollars par jour pour coudre les vêtements des marques internationales](#). De même, les femmes travaillant dans l'exploitation minière artisanale extraient du minerai dans les régions riches en minéraux du continent, sans droits de protection ni salaire décent. Les travaux sur [le discours décolonial féministe](#) éclairent l'intersection entre l'héritage colonial et les normes patriarcales dans l'élaboration de paradigmes de développement qui [négligent souvent les droits des femmes](#) et leurs réalités vécues. En analysant ces interactions à travers les cadres de la pensée féministe postcoloniale et de la théorie sexospécifique, nous pouvons interroger le concept de « développement », en nous posant la question de savoir quels intérêts il sert véritablement.

Le cadre du FfD repose sur le [Addis Ababa Action Agenda](#) (AAAA) c-à-d [Programme d'Action d'Addis-Abeba (PAAA)] , qui souligne l'importance **de la de la mobilisation des ressources nationales, du financement privé, du commerce, de la viabilité de la dette, de la coopération internationale au développement et des questions systémiques influençant le développement mondial**. Si ce cadre intègre explicitement l'égalité sexospécifique, son accent mis sur les solutions axées sur le marché et les partenariats avec le secteur privé compromet sa capacité à remédier aux disparités structurelles. Les

politiques privilégiant une croissance économique limitée au détriment de l'égalité sociale risquent de renforcer les déséquilibres de pouvoir qui marginalisent systématiquement les femmes et les filles africaines.

Le néolibéralisme a fortement influencé le cadre du financement au développement en prônant l'investissement direct étranger (IDE), la privatisation et les stratégies de recouvrement des coûts. Les politiques privilégiant la libéralisation et la privatisation induites par l'IDE ont rarement produit les dividendes de croissance escomptés ; même les périodes qualifiées de « stabilité macroéconomique » masquent souvent des récessions déclenchées par une baisse de la demande globale. Les modestes profits qui en découlent bénéficient rarement aux femmes vivant et travaillant dans des économies de subsistance. Ces approches [marchandisent souvent des services fondés sur les droits](#), notamment les soins de santé, l'éducation, de l'eau et l'assainissement, pourtant essentiels à la promotion des droits des femmes et des filles africaines, perpétuant les inégalités existantes et accentuant la pauvreté.

Les stratégies axées sur le marché, telles que le commerce du carbone, les taxes sur les transactions financières et les modèles de rémunération au rendement, peuvent améliorer la mobilisation des ressources, mais elles sont rarement adaptées aux défis spécifiques des femmes africaines. En l'absence d'impôts progressifs et d'une [budgétisation sensible aux enjeux sexospécifiques](#) allouant des ressources à la justice sociale, tel qu'un financement spécifique pour les soins de maternité ou l'éducation des filles, ces processus peuvent involontairement exacerber les inégalités en matière de développement. D'un point de vue féministe africain, l'égalitarisme devrait être intégré à la gouvernance économique dès le processus de planification, plutôt que d'être un épilogue.

L'**Aide Publique au Développement (APD)** demeure une ressource financière essentielle pour plusieurs pays africains. [La plupart des donateurs de l'OCDE- CAD n'ont toujours pas atteint l'objectif de 0,7 % du RNB promis de longue date](#), et au cours de cette année de la FdD4, plusieurs d'entre eux ont même réduit ou ré-étiqueté leurs engagements, compromettant encore davantage la prévisibilité des financements. Du coup, [les Organisations de défense des droits des femmes \(ODF\) du monde entier reçoivent moins de 1 % de l'APD totale](#), les ODF africaines étant parmi les moins bien servies. Ces lacunes aggravent les critiques de longue date concernant l'insuffisance de l'APD, sa volatilité et sa tendance à privilégier les intérêts des donateurs au détriment des besoins des bénéficiaires. Lors de catastrophes humanitaires ou de reconstruction post-conflit, l'APD peut influencer la vie des filles et l'avenir économique des femmes. En l'absence d'une éthique féministe de soins et d'inclusion, elle risque de renforcer les normes patriarcales. Les féministes africaines plaident en faveur de l'allocation de l'APD [en priorité aux initiatives de protection sociale](#), en particulier aux initiatives de soins. Cette réaffectation des fonds pourrait influencer

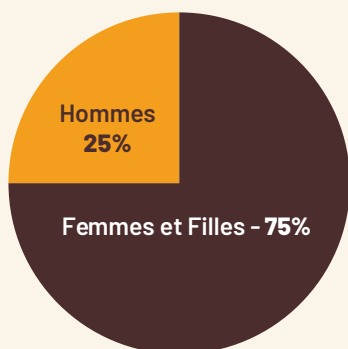
considérablement l'autonomisation des femmes en fournissant des ressources directes à des projets qui renforcent leur capital social. Elle soutient également que l'APD doit passer d'une perspective caritative à une approche fondée sur les droits reconnaissant l'autonomie et la souveraineté intrinsèques des femmes africaines. L'opacité des allocations de l'APD peut masquer le montant réel des financements qui parviennent et aident effectivement les femmes et les filles africaines. Par conséquent, il est impératif de faire appel à des mécanismes de reporting transparents et à la participation des réseaux locaux de femmes à la supervision de l'Aide Publique au Développement (APD), sa flexibilité et sa simplification dans l'accès aux fonds de l'APD et à des examens approfondis de l'alignement des fonds de l'APD sur les objectifs liés à la sexospécificité afin de garantir la redevabilité. Sans ces garanties, l'APD risque de renforcer les discours hiérarchiques qui marginalisent les capacités et les priorités régionales et nationales.

De nombreux pays africains supportent [un fardeau de dette persistant](#), compromettant directement le bien-être des femmes et des filles. Les exigences de remboursement de la dette éclipsent souvent les impératifs de développement pour les nations africaines et exercent un impact sur les dépenses sociales, limitant ainsi les services essentiels comme les soins de santé, l'éducation et la sécurité sociale, qui bénéficient considérablement aux femmes et aux filles. Les méthodes actuelles du cadre de FfD pour **la viabilité de la dette** reposent principalement sur des mesures d'allègement minimal, de conversions ou de refinancements des dettes, négligeant ainsi les demandes plus substantielles d'annulation complète de la dette ou de justice réparatrice. D'un point de vue féministe africain, une véritable justice en matière de dette est essentielle pour lutter contre les inégalités systémiques qui ont historiquement frappé les pays africains. Cela commence par une annulation totale ou majeure de la dette pour les pays en difficulté financière, offrant alors un répit aux obligations budgétaires débilantes qui perpétuent les cycles de pauvreté et de dépendance dans plusieurs pays africains. Cette annulation de la dette est considérée comme une aide financière et une mesure essentielle pour l'autodétermination et la souveraineté. En fin de compte, des stratégies visant à éviter un futur recours à la dette sont essentielles. L'élimination de la dette à elle seule ne suffit pas; des réformes systémiques sont nécessaires pour protéger les États africains contre les écueils récurrents (tels que les conversions de dettes ou la dette climatique déguisée en solutions) et promouvoir le développement durable, le commerce équitable et l'indépendance économique.

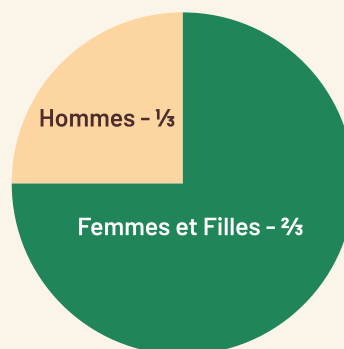
La demande de **réparations et** la justice réparatrice est également importante, en reconnaissant l'exploitation passée et actuelle de l'Afrique par la colonisation, l'esclavage et l'extraction des ressources naturelles, et les conflits mais aussi les dommages climatiques, causés par les pays fortement émetteurs, qui amplifient désormais les sécheresses, les inondations, les migrations **et l'insécurité alimentaire** induites par le climat sur le continent. Par conséquent, les réparations sont présentées comme un

financement de la justice climatique [et historique](#) qui répare les dettes écologiques et économiques accumulées tout en permettant aux nations africaines de restaurer leur dignité, de reconstituer les ressources épuisées et d'investir dans des trajectoires de développement sobres en carbone et équitables pour les femmes et les hommes. Cela est particulièrement pertinent pour la FFD4 et s'ajoute aux appels à réformer la gouvernance économique mondiale afin de non seulement permettre la réparation de l'exploitation passée, mais aussi de mettre fin à l'exploitation et à l'extraction actuelles.

[Plus de 75 % du travail de soins non rémunéré et les deux tiers des emplois de soins rémunérés dans le monde sont effectués par des femmes et des filles.](#)



Travail de soins non rémunéré
à l'échelle mondiale



Main-d'œuvre mondiale rémunérée
dans le secteur des soins

L'économie mondiale reçoit du travail de soins non rémunéré environ 10,8 milliards de dollars par an, soit 12,5 milliards d'heures par jour. Le travail **des soins et la reproduction sociale** sont fondamentaux pour le bien-être de toute société. Toutefois, si les systèmes ne reconnaissent pas ou ne redistribuent pas ces responsabilités, les femmes et les filles en supportent le fardeau de manière disproportionnée, sans le soutien nécessaire pour pouvoir exercer leurs autres droits, notamment la santé, l'éducation et un emploi décent. Pour les femmes et les filles africaines, les obstacles à leur participation à l'économie ne découlent pas uniquement du travail de soins et de reproduction sociale, mais aussi d'un mépris systémique de sa valeur. Il est urgent de redistribuer ce travail entre les sexes ainsi qu'entre les ménages et les services publics, en veillant à ce que les lieux de travail et les systèmes éducatifs soient harmonisés avec ces réalités essentielles.

Malgré son importance, le travail de soins reste largement méconnu dans la planification macroéconomique et l'élaboration des politiques. Cette négligence est particulièrement préjudiciable lorsque **le changement climatique** exacerbe les vulnérabilités liées à la disponibilité de l'eau, de l'énergie et de la production alimentaire, augmentant ainsi les obligations des services de soins. L'intégration du cadre du FfD aux perspectives féministes africaines nécessite de se concentrer directement sur le financement des services de soins et de réorganiser les économies afin de privilégier les soins et le bien-être. Les investissements dans les énergies renouvelables pour la cuisine, les

infrastructures hydrauliques et l'agriculture résiliente au changement climatique peuvent alléger considérablement la charge de travail non rémunéré des femmes et des filles. De plus, les mécanismes de financement climatique prévus par la FfD4 devraient privilégier les méthodes d'adaptation menées par les femmes, tout en reconnaissant que les femmes africaines ne sont pas de simples victimes, mais des contributrices proactives aux solutions climatiques.

Le [volet fiscal du programme de FfD](#) est un instrument crucial pour l'autonomie économique. Le programme féministe soutient la Convention-cadre sur la coopération fiscale internationale, établie par les Nations Unies. Cette Convention peut aller au-delà de la limitation du transfert de bénéfices pour servir d'outil définitif à l'égalité sexospécifique. En éliminant les failles et en réduisant les [88 milliards de dollars perdus chaque année en raison des flux financiers illicites](#), la Convention permettrait de récupérer des fonds pour des dépenses publiques qui respectent les droits des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre. Une perspective structurelle féministe relie les réglementations mondiales aux réalités locales, telles que celles des femmes des communautés minières qui plaident en faveur d'une répartition équitable des taxes sur les ressources, ou celles des aidants des quartiers informels dont le travail non rémunéré soutient des systèmes de santé sous-financés. Ces appels à l'action visent à réaffecter le pouvoir réglementaire des institutions élitistes comme l'OCDE et le FMI à des forums inclusifs et fondés sur les droits, qui permettent aux femmes africaines d'allouer des ressources à des biens publics résilients au changement climatique et à une économie féministe et centrée sur les gens.

Le cadre du FfD s'inscrit dans un système multilatéral qui reproduit les hiérarchies coloniales et les déséquilibres de pouvoir mondiaux, le Nord conservant une influence disproportionnée sur les **politiques financières et commerciales** injustes qui affectent les économies africaines. Pourtant, l'Afrique elle-même génère des contre-courants : en février 2024, l'Union Africaine a officiellement adopté le [Protocole de la ZLECA portant sur les femmes et les jeunes dans le commerce](#), prouvant par-là que la gouvernance économique féministe est désormais inscrite dans la législation continentale. Ce protocole témoigne d'un engagement politique à repenser les tarifs douaniers, le financement et les mécanismes de règlement des différends afin qu'ils soient adaptés aux femmes commerçantes et aux jeunes entrepreneures. Néanmoins, alors que l'élaboration des règles mondiales continue d'être dominée par des institutions dirigées par des créanciers telles que l'OMC, l'OCDE, le FMI, etc., les cadres de gouvernance existants risquent de maintenir les déséquilibres de pouvoir entre femme et homme. Sans une transformation significative dans ces domaines, les cadres coloniaux qui sous-tendent le commerce mondial persisteront et compromettront les avantages mêmes que le protocole vise à garantir. Les femmes et les filles africaines plaident pour l'abolition des accords commerciaux oppressifs et des structures financières qui entretiennent la dépendance à l'égard des pays du Nord. Cela

comprend les cadres de propriété intellectuelle contraignants qui restreignent l'accès aux technologies essentielles et la promotion de politiques commerciales équitables qui avantagent les producteurs africains, en particulier les femmes dans l'agriculture et les petites entreprises.

La sous-représentation persistante **des femmes africaines dans les instances décisionnelles**, tant aux niveaux local and international levels locales qu'internationales, demeure un problème majeur. Une implication significative des femmes africaines dans les processus de financement au développement améliorerait les politiques financières en tenant mieux compte de leurs expériences vécues. Cela va au-delà de l'inclusion superficielle ; cela implique la mise en place de procédures durables qui [reconnaissent et intègrent les connaissances des femmes](#) à toutes les phases de formulation, d'exécution et d'évaluation des politiques.

Une perspective féministe africaine sur la FfD4 plaide en faveur d'un paradigme transformationnel qui transcende les doctrines néolibérales. **Un cadre décolonial à base de droits** et fondé sur la [Charte africaine des droits humains et des peuples](#) (CADHP) et le [Protocole de Maputo](#), est essentiel pour corriger ces injustices. Le Protocole de Maputo reconnaît explicitement les droits des femmes à la protection sociale, à la santé et à l'autonomisation environnementale et économique, et oblige les États parties à allouer des ressources aux domaines qui améliorent leur bien-être. En accordant la priorité à la dignité humaine et aux droits socio-économiques de la CADHP, les gouvernements peuvent résister aux influences et programmes financiers étrangers qui affaiblissent la voix des femmes et des filles africaines.

Parvenir à un développement véritablement inclusif et durable grâce au processus de financement au développement commence par placer les femmes et les filles africaines à la table des décisions, non pas comme des symboles, mais comme des actrices féministes pleinement conscientes des contraintes structurelles qui façonnent la gouvernance économique et prêtes à les remettre en question. Lorsqu'une telle représentation substantielle oriente l'agenda, elle peut réaligner les flux d'APD, garantir la justice en matière de dette et de commerce, accroître les investissements dans les économies de soins et démanteler les cadres coloniaux qui dictent encore la place de l'Afrique dans les finances mondiales. Cette approche centrée sur la justice exige également que les partenaires multilatéraux, étatiques et de la société civile cèdent de l'espace et suivent le leadership des personnes les plus touchées. Ce n'est qu'en définissant des priorités locales, en assurant une répartition équitable des ressources et en s'engageant sans compromis en faveur de la justice sociale que le cadre de financement au développement tiendra ses promesses, à savoir : une Afrique où les générations actuelles et futures de femmes et de filles s'épanouissent, libérées de toute sujétion historique et institutionnelle.



Réseau de Développement
et de Communication des
Femmes Africaines

Une Perspective Féministe Africaine sur la FfD4



 FEMNET Secretariat
 @femnetprog
 FEMNET1
 FEMNET Secretariat
 Femnet.Secretariat

Next to Forest Plaza, off Kolobot Road, Parklands 
P.O. Box 54562-00200 Nairobi, Kenya 
+254 20 2712971/2, +254 725 766932 
admin@femnet.or.ke 
www.femnet.org 